

ZANNI

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège Social : 134B rue de Paris, 94220 CHARENTON LE PONT
Société en cours de constitution

ACTE DE NOMINATION DES PREMIERS DIRECTEURS GENERAUX

LES SOUSSIGNES :

CELOU

EURL au capital de 12 000 euros
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 899 785 257
Sis au : 134B rue de Paris, 94220 CHARENTON LE PONT, France
représentée par Monsieur Ruben NEDJAR son gérant

SAMSOU

EURL au capital de 500 euros
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 106 324 783
Sis au : 11 Rue Georges, 92250 la garenne colomnes, FRANCE
représentée par la société , elle-même représentée par Monsieur David SOUSSAN son gérant

SDB HOLDING

SAS au capital de 73 000 euros
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 814 306 684
Sis au : 14 RUE DES MOINES, 75017 PARIS, France
représentée par Monsieur Samuel FRANKO son président

Agissant en qualité de seuls Associés de la Société par actions simplifiée ZANNI au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé au 134B rue de Paris, 94220 CHARENTON LE PONT, en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de .

NOMINATION DES PREMIERS DIRECTEURS GENERAUX

Les Associés décident de nommer en qualité de premiers Directeurs généraux de la Société, pour une durée indéterminée :

- **SAMSOU**
EURL au capital de 500 euros
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 106 324 783
Sis au : 11 Rue Georges, 92250 la garenne colomnes, FRANCE
représentée par la société , elle-même représentée par Monsieur David SOUSSAN son gérant
- **SDB HOLDING**
SAS au capital de 73 000 euros
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 814 306 684
Sis au : 14 RUE DES MOINES, 75017 PARIS, France
représentée par Monsieur Samuel FRANKO son président

Les Directeurs généraux déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées et affirment n'être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer leur mandat.

Les Directeurs généraux exerceront leurs fonctions conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Les Directeurs généraux, en contrepartie de la responsabilité et de la charge attachée à leurs fonctions, auront droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des Associés.

Cette rémunération peut consister en un traitement fixe ou proportionnel ou à la fois fixe et proportionnel.

Les Directeurs généraux ont droit au remboursement de leurs frais de déplacements ou de représentation engagés dans l'intérêt de la Société, sur présentation de toutes pièces justificatives.

RN, SF, DS

POUVOIR A L'EFFET D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

Les soussignés donnent tous pouvoirs à EXPERTYM, Monsieur Mikaël MECHIN à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi pour l'accomplissement de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Fait à CHARENTON LE PONT.

Le 6 Aout 2026

En 5 exemplaires

Signé par Ruben Nedjar
Le 7 août 2026

Signed with doc_4dlP
Universign tx_AbX1yv976zvD

CELOU, représentée
par Monsieur Ruben NEDJAR son gérant

Signé par samuel franko
Le 7 août 2026

Signed with doc_4dlP
Universign tx_AbX1yv976zvD

SDB HOLDING, représentée
par Monsieur Samuel FRANKO son président

Signé par david soussan
Le 6 août 2026

Signed with doc_4dlP
Universign tx_AbX1yv976zvD

SAMSOU représentée
par la société , représentée
par Monsieur David SOUSSAN son gérant